

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Montoux – Pertuis-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Montoux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget annexe ZAC de Beaulieu – Décision modificative n° 1

Monsieur Stéphane GARCIA indique que le budget primitif de Beaulieu prévoit la vente de plusieurs terrains. Il s'agit de modifier les stocks suite au décalage des ventes, et de comptabiliser les admissions en non-valeur.

De plus, il s'agit d'autoriser le Président à renégocier un emprunt et à contracter un emprunt supplémentaire de 2.000.000 euros.

Il s'agit donc d'effectuer la décision modificative suivante :

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 29/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Dépenses			Recettes		
16411-95	Emprunts	+ 29.526.316	16411-95	Emprunts	+ 32.298.416
2764-95	Créances	+ 972.100	2041482-95	Fonds de concours	+ 1.200.000
3355-95	Stock final	+ 3.000.000			
Total		+33.498.416	Total		+33.498.416
Dépenses			Recettes		
022-95	Dépenses imp	-17.000	7015-95	Ventes	-3.000.000
6542-95	Créances éteintes	+17.000	7133-95	Variations stock	+3.000.000
Total		0	Total		0

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à 39 voix pour et 4 abstentions (G. GERENT, P. BONNIN, G. CLAUDON, R. IGOULEN) des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget annexe ZAC de Beaulieu présentée ci-dessus.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 19/12/2017